



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Huitième séance du quatrième mandat, 27 février 2019 à 19 heures
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

Procès-verbal (approuvé)

Présents

Romain Boillat, président
Anton Alekseev
Yasmine Atlas
Sophie Brandon
Léo Buehler
Bernard Cerutti
Michelle Cottier
Ignace Cuttat
Andreas Dettwiler
Gahla Dorig
Valérie Dullion
Ruth Durrer
Eric Eigenmann
Mathilde Fontanet
Nicolas Fornerod
Stéphanie Girardclos
Marine Girardin
Nicolas Gisin
Didier Grandjean
Oliver Hartley
Yvan Jeanneret
Jérémy Lucchetti
Jean-Daniel Macchi
Olivier Maulini
Cinthia Meli
Sébastien Müller
Michele Pellizzari
Didier Picard
Adrien Sautier
Sarah Scholl
Leonard Truscello
Gaviota Villamil
Valeria Wagner

Rectorat

Yves Flueckiger, recteur
Jacques De Werra, vice-recteur
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Jean-Marc Triscone, vice-recteur.

Didier Raboud, secrétaire général
Secrétaire
Sophie Desjacques Carnegie.

Excusé-e-s:

Mathieu Crettenand
Blaise Dupuis
Romain Gauthier
Mary O'Sullivan
Margaux Saudan
Pascal Sciarini
Stéphane Berthet, vice-recteur

Absent-e-s:

Kerly Acosta
Julien Chanal
Noémie Dubois

1. OUVERTURE DE SÉANCE

1.1. Approbation de l'ordre du jour

Le président informe que le Comité d'éthique et de déontologie a demandé au recteur de reporter à une séance ultérieure le préavis de l'Assemblée sur la Charte. Sans opposition, l'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2018

Le procès-verbal est approuvé sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président informe qu'il a trois communications.

1. Le bureau s'est rendu la veille à une campagne de communication sur les élections universitaires du mois de mai organisée par le secrétariat général. Un site web dédié a été mis en place. Le bureau salue la démarche et remercie le secrétaire général et les collaborateurs et collaboratrices pour cette initiative. Des stands seront mis sur pied afin de favoriser le dialogue entre la communauté universitaire et les membres des organes. Cela permettra un partage d'expérience et un échange. La manifestation aura lieu le 14 mars entre midi et deux heures dans les différents bâtiments universitaires. Il souhaite que des membres de l'Assemblée participent à cet événement. Les modalités seront transmises aux membres par la secrétaire de l'Assemblée.

2. Le bureau de l'Assemblée remercie le Recteur du courrier du 11 janvier 1999 relatif à l'anonymisation des examens. **Le Président** déclare : « À sa lecture le bureau consent à l'importance de concilier la problématique d'équité et la liberté académique, qu'il ne s'agit ici nullement de nier. Néanmoins, au regard de la position du rectorat et de la proposition d'e-assessment, il nous semble que la liberté académique est ici favorisée, et ce au détriment du principe d'équité.

En effet, les critères précis supposés séparer les examens anonymisables de ceux qui ne le sont pas, ne sont pas clairement énoncés dans cette prise de position. De ce fait, une marge d'appréciation importante nous paraît être laissée aux professeurs et aux facultés, sans pour autant clarifier les situations où le principe d'équité devrait prévaloir.

De plus, la formulation de l'avant dernier paragraphe : "Avec une attribution de ressources correspondante, un élargissement conséquent de cette méthode peut être visé au cours des prochaines années" nous amène à nous interroger sur la vraisemblance et la source d'un possible financement, même s'il pourrait en effet être affecté par le contexte plus large de l'université numérique.

Ainsi, le bureau a considéré que cette réponse ne nous permettait pas de nous déclarer pleinement satisfait de la prise de position du rectorat et que nous avons l'impression que face à des opinions divergentes au sein de la communauté universitaire, le rectorat suit une stratégie du non choix en se positionnant ni complètement en faveur, ni complètement en défaveur d'une anonymisation. Et, après plus d'une année de gestation depuis la recommandation de

l'Assemblée en la matière, et 6 ans après la recommandation du CED, cette prise de position nous semble timide, pour ne pas dire légère ou incomplète.

L'objectif n'est pas aujourd'hui de débattre de cette question. Néanmoins, le bureau a fait le choix de reconduire ce point lors d'une prochaine séance et, d'ici là, il appelle le rectorat à clarifier ce qu'il entend par "critère précis", ainsi que de préciser des objectifs quantifiables et temporellement définis quant à la proposition d'e-assessment.

L'Assemblée sera également intéressée de connaître l'avis du CED sur cette prise de position ».

3. Le site des admissions n'est pas en adéquation avec les recommandations du groupe de travail « Émoluments » de l'Assemblée. Le site a été grandement amélioré, notamment dans la simplification des informations et de la procédure d'admission comme demandé par le groupe de travail. Cela est positif. En revanche, les recommandations financières n'ont pas été prises en compte et les conditions qui prévalent aujourd'hui sont toujours celles qui avaient cours avant les recommandations de l'Assemblée et du groupe « Stop la hausse ». Il invite les corps à se renseigner en prévision d'une prochaine séance où la question sera reprise.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le Président passe la parole au recteur.

Le Recteur mentionne le regroupement de la physique et des mathématiques dans un nouveau bâtiment qui sera construit au bord de l'Arve à l'horizon 2025-2026. Une dotation importante a rendu le projet possible. Elle s'ajoute à celle du canton de Genève et de la Confédération.

Le Recteur parle ensuite du Centre en philanthropie qui collabore étroitement avec des fondations actives dans l'arc lémanique et qui compte actuellement 6 fondations partenaires qui participent à son financement avec l'UNIGE. Une chaire « Edmond de Rothschild », en philanthropie comportementale a été créée. Un professeur en philosophie et neuro-économie a été engagé, M. Giuseppe Ugazio. Cette nouvelle chaire, unique en Europe, dans une discipline émergente, alliera la finance et l'économie comportementale à la psychologie et aux neurosciences.

Le Recteur a participé à 2 auditions relatives à l'accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne. Cet accord est crucial pour la recherche, la formation et l'innovation. La première rencontre a eu lieu à Berne avec les Conseillers fédéraux Ignazio Cassis et Guy Parmelin. Les universités et les EPF ont pu présenter leurs arguments. La seconde, également à Berne, s'est tenue devant les Commissions de l'économie et des affaires étrangères du Conseil national avec les mêmes Conseillers fédéraux et les députés membres des commissions. Des experts ont également été auditionnés. Le climat laisse mal augurer de la suite de cet accord alors que l'enjeu est majeur pour les universités. Le Recteur propose d'envoyer son intervention aux membres de l'Assemblée (annexe 1). Il indique qu'il faut le plus largement possible, communiquer sur le sujet.

Enfin, suite au bilan dressé par la vice-rectrice devant l'Assemblée en octobre, la volonté de regrouper, dans un portail unique, les questions de conflits entre personnes, de harcèlement et de conflits, a été entendue. Il cède la parole à **Mme Galliot** qui indique que sur la page d'accueil de l'UNIGE, un lien « Conflit/Mal-être » <https://www.unige.ch/maletre/> est accessible depuis les onglets « Étudiant-e-s » et « Collaborateurs-trices ». Les différentes ressources mises à disposition par l'institution pour les personnes en situation de mal-être sont mentionnées. Elle remercie le service de la communication pour son travail. Bien entendu, si nécessaire, le processus évoluera.

Le Président remercie de ces informations et passe aux questions.

M. Fornerod se réfère à la question de suspendre les examens le jour de la grève des femmes le 14 juin prochain. Il indique formuler la question au nom de tous les membres du corps intermédiaire présent. Une des associations du CCER, l'AGRASS (l'Association représentant le corps intermédiaire de la Faculté des Sciences de la Société), se demande comment fédérer les efforts afin d'appuyer cette démarche. Le site de la RTS a

mentionné que les différents rectorats et directions des Hautes écoles ne s'étaient pas prononcés de manière unanimes sur le sujet. L'UNIGE a décidé de ne pas suspendre les examens pour des questions d'organisation. M. Fornerod regrette au nom du CCER cette décision ; la démarche s'inscrit dans la ligne de la politique du rectorat. Il relève que du plan de la communication, ce refus n'est pas bienvenu. Le CCER a appris par ailleurs que le Recteur avait demandé aux décanats d'arrêter la session d'examens à 16 heures afin de laisser les personnes qui les souhaiteraient rejoindre le cortège de la manifestation. M. Fornerod, s'adressant au recteur, l'interpelle ainsi « Nous vous demandons, Monsieur le Recteur si vous ne jugeriez pas pertinent de demander que les examens soient suspendus le 14 juin afin de marquer symboliquement le soutien de l'académie à la grève des femmes ? ».

Le Recteur déclare, afin de lever toute ambiguïté, soutenir la démarche liée à la thématique de la grève et à la cause défendue. Toutefois, il relève que la grève est un engagement individuel. Il déclare qu'il n'y aura aucune sanction envers les personnes qui rejoindraient le mouvement, tant pour les étudiant-e-s que pour les collaborateurs-trices. Fermer l'Université ce jour-là n'aurait pas la même portée symbolique que de laisser à chacun-e la liberté de choisir. La question a été abordée avec les doyens et le rectorat leur a demandé qu'aucun examen n'ait lieu après 16 heures afin de permettre à chacun-e de rejoindre la manifestation. C'est cette décision qui a été prise il y a une année. Le 14 juin est le dernier jour d'examen pour les facultés et certaines, qui organisent les oraux, pourront sans grande difficulté ne pas organiser d'examens le 14 juin. En revanche, pour d'autres, cela est plus compliqué, certains examens étant fédéraux. Le minimum demandé par le rectorat aux facultés est de permettre aux étudiant-e-s de terminer à 16 heures afin de rejoindre la manifestation.

Mme Girardclos relève qu'il y a des collaborations interinstitutionnelles qui prévalent dans l'organisation des examens. Dans son département, les étudiant-e-s de l'UNIL sont officiellement libérés ce jour-là alors qu'ils partagent un programme d'examen commun avec l'UNIGE. Elle trouve la gestion de ce dossier un peu confuse. De plus, elle souhaiterait savoir ce que signifie pour un-e étudiant-e qu'il n'y aura pas de sanction. Cela veut-il dire que l'examen pourra être repassé dans le même semestre ? Une communication claire aurait été préférable ; tout cela donne un sentiment de confusion et de non-décision regrettable.

Le Recteur demande que les contraintes qui existent dans certaines facultés soient prises en considération et respectées. Il indique que le sujet est toujours en discussion et que les doyen-ne-s font le maximum afin de ne pas organiser d'examen ce jour-là. Tous les éléments doivent être pris en compte afin d'apporter la meilleure solution et permettre que personne ne soit pénalisé. Bien entendu, une règle commune serait la meilleure solution.

M. Cuttat se demande comment concilier deux éléments irréductibles ? Comment le droit de grève des personnes peut-il être assuré si des examens ont lieu et que des surveillances sont nécessaires ? Cela n'est pas conciliable. Il trouve que la solution retenue par d'autres institutions de ne pas organiser d'examens ce jour-là serait préférable et plus adéquate.

Le Recteur mentionne encore que certaines universités se sont pliées à la décision du Département cantonal, DIP à Genève, et que par conséquent elles appliquent une décision prise par leur autorité de tutelle.

Mme Doerig demande, dans le cas où l'étudiant-e n'assisterait pas à l'examen, si cela ne sera pas considéré comme une tentative et par conséquent une sanction ?

Le Recteur indique que, dans tous les cas, la tentative ne sera pas décomptée afin de ne pas pénaliser l'étudiant-e. Il souhaiterait que cette situation ne se présente pas. Mais il doit attendre la réponse des facultés sur la faisabilité de ne pas avoir d'examens le 14 juin.

Le Président demande à M. Fornerod s'il est satisfait de la réponse.

M. Fornerod répond qu'il attend les réponses des facultés avec intérêt.

Mme Atlas déclare que l'UNIL n'organise pas d'examens ce jour-là et que par conséquent la faculté de médecine pourrait s'en inspirer.

Le président demande s'il y a d'autres questions. Cela n'étant pas le cas, il cède la présidence à la vice-présidente, Mme Atlas, afin de procéder à l'élection de la présidente ou du président.

4. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT

La vice-présidente, Mme Yasmine Atlas, constatant que le quorum est atteint, procède à l'élection du/de la président-e. M. Romain Boillat, se représente pour un second et dernier mandat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Deux membres se portent volontaires comme scrutateurs, Mme Wagner et M. Truscello. A l'issue du processus, après un tour de scrutin, M. Romain Boillat est élu avec 33 voix, 3 abstentions et un refus.

Il est chaleureusement applaudi par l'Assemblée.

5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Les membres désignés sont :

Mme Yasmine Atlas, corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche

M. Mathieu Crettenand, corps du personnel administratif et technique

M. Olivier Maulini, corps professoral

M. Léonard Truscello, corps des étudiantes et étudiants

Les membres sont chaleureusement applaudis par l'Assemblée.

6. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT

Mme Yasmine Atlas est reconduite comme vice-présidente de l'Assemblée.

Elle est chaleureusement applaudie par l'Assemblée.

7. CONVENTION D'OBJECTIFS 4 (COB 4) : DISCUSSION ET VOTE

Le Président cède la parole au recteur afin de présenter brièvement la COB4.

Le Recteur mentionne que les négociations ont débuté en septembre dernier avec le Conseil d'État. Plusieurs séances ont porté sur le contenu de la COB4 mais également sur l'aspect de l'engagement financier de l'État. C'est en mars que le plan quadriennal budgétaire sera défini. Ensuite, un projet de loi sera soumis au Parlement après discussion dans les différentes Commissions parlementaires ad hoc. Les montants discutés étaient de 4 fois 2 millions supplémentaires par année et ils ont été augmentés à 4 fois 3 millions, ce qui représenterait 12 millions au total pour les 4 ans. Pour rappel, la COB3 avait obtenu 4 millions sur 4 ans. Les discussions avec la Conseillère d'État ont été fructueuses. Le montant ne sera définitif qu'à la fin du processus de consultation et du vote du projet de loi. Le Recteur a souhaité que les discussions débutent tôt afin que le processus budgétaire global du canton ne soit pas trop avancé. L'évaluation de la COB3 devra être terminée afin d'être soumise, avec la demande budgétaire. Le Recteur relève qu'évaluer une COB au bout de 3 ans est particulier et compliqué. La contrainte temporelle est délicate à gérer.

Pour revenir au texte de la COB4, cette-dernière est négociée avec le Conseil d'État mais nécessite préalablement les préavis du COSt et de l'Assemblée. Le Recteur relève que des ajustements de l'Assemblée sont encore possibles et, qu'ensuite, le texte sera transmis au Conseil d'État.

Le découpage de la COB4 est le même que celui des précédentes Conventions ; il comporte les objectifs stratégiques dits prioritaires, les objectifs de qualité et les objectifs institutionnels. Il relève enfin que le montant qui sera attribué à la COB4 n'est pas lié à un objectif particulier et n'est donc pas affecté. L'Université conserve toute latitude budgétaire contrairement aux termes de la première Convention. Cela réduit la contrainte mais demande un travail d'explication devant les député-e-s.

Le Président remercie le Recteur et ouvre la discussion.

Mme Atlas remarque que la COB3 avait pris en compte, comme objectif, la promotion de la relève scientifique et des carrières féminines avec un indicateur du nombre de professeur-e assistant-e avec pré titularisation professionnelle ainsi que le pourcentage de femmes au sein du corps professoral. Le projet de COB4 ne contient plus cet objectif de promotion de la relève scientifique et elle le déplore. La promotion de l'égalité n'est plus formulée comme objectif.

Le Recteur indique que trouver des indicateurs est très difficile. Les indicateurs sont très souvent insatisfaisants et il propose de ne pas trop y attacher d'importance, ce sont les objectifs qui priment. Les aspects de promotion des carrières féminines ont moins été mis en avant, il le reconnaît. Il estime que cet objectif pourrait être intégré sous le point 5, ainsi que la promotion de la relève d'ailleurs, dans le cadre des objectifs de qualité.

M. Truscello remercie le Recteur de pouvoir discuter la COB4 suffisamment en amont et de permettre d'introduire des modifications. Il souhaiterait que le préambule mentionne le développement durable lorsqu'il parle « *d'éthique responsable* ». (2^{ème} § du préambule). Toujours dans le préambule, la mention de l'intelligence artificielle citée dans les trois priorités le laisse dubitatif. Il se demande si cela correspond vraiment à un besoin à ce stade. L'objectif 2.2 relatif à la durabilité pose la question de concilier la durabilité et la liberté académique. Comme université, il y a une responsabilité vis-à-vis du climat et des comportements individuels préconisés par l'institution. Quelle exemplarité veut-on donner ? Se contente-t-on seulement des recherches et des informations à la cité ou va-t-on plus loin ? Comme institution, des priorités doivent être posées. Enfin, dans les objectifs, les qualificatifs sont toujours « en croissance ». Ne pourrait-on pas également « décroître », par exemple en termes de contraintes administratives.

Le Recteur remercie des remarques et indique qu'il intégrera le développement durable dans le préambule comme demandé. Pour l'intelligence artificielle, il peut être ajouté qu'elle sera introduite lorsque cela représente une plus-value ou répond à un besoin pour montrer que ce n'est pas un objectif en soi mais un moyen. L'objectif 2.2. est en effet très ambitieux. Il cite la gestion du portefeuille bancaire de l'université en instruments financiers durables et éthiques. Il mentionne également le questionnaire de « mobilité » pour envisager le télétravail. Certaines universités interdisent les déplacements en avion pour de courtes distances, il y a des réflexions à mener. Pour revenir à l'aspect financier, le Recteur mentionne que le budget de base est de 340 millions et que le financement de la COB ne porte que sur 12 millions qui s'additionnent pour donner un total de 352 millions. Il est nécessaire, vis-à-vis du politique, de proposer des projets supplémentaires, d'en faire plus.

M. Cuttat revient sur l'aspect de la relève académique qui avait déjà suscité une longue discussion lors de la précédente COB. Le CCER souhaite que le Recteur comprenne que la relève académique n'est pas comprise comme l'encadrement mais la suite de la carrière académique. La disparition de ces objectifs dans la COB4 est une déception pour le CCER. La formation des apprentis est à saluer mais elle n'est pas au centre de la mission de l'UNIGE alors que la relève scientifique est prioritaire et au cœur de la mission. Il demande au recteur, au nom du CCER, d'intégrer à nouveau cet objectif de la relève scientifique. Il relève également que l'objectif de carrière féminine doit être développé. Le CCER ne peut soutenir une COB4 qui ne mentionnerait pas ces objectifs même s'il sait, par ailleurs, que le Recteur y est sensible. Pour ces raisons le CCER préavisera négativement cette COB4 et recommande à l'Assemblée de le suivre.

Mme Wagner ajoute qu'elle a été choquée de constater que le corps intermédiaire ne figure pas comme un objectif alors que de nombreuses discussions ont eu lieu sur la question. Les professeur-e-s, les étudiant-e-s, les ressources humaines sont mentionné-e-s alors que le corps intermédiaire, qui assure 80% des enseignements et de la recherche, ne figure pas comme un objectif. Le rapport de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales « Next Generation » a une vision plus innovatrice que celle que l'UNIGE donne à voir dans ses objectifs. La COB4 est adressée au politique et elle estime qu'une politicienne, en lisant cette COB4, trouverait le discours peu audacieux et peu visionnaire.

Le Recteur indique que si le préavis de l'Assemblée devait être défavorable, ou très mitigé, cela mettrait le rectorat dans une position très délicate pour demander 12 millions supplémentaires. Il s'engage à intégrer les objectifs mentionnés par le CCER afin d'obtenir un préavis positif de l'Assemblée et de donner un signal positif dans le but d'obtenir les fonds supplémentaires.

M. Hartley souhaiterait avoir des explications sur les objectifs 3.2 (Renforcer les outils existants pour l'innovation) et 3.3 (Développer de nouveaux formats de transmission de savoirs).

Le Recteur indique les pré-incubateurs permettent des innovations et qu'il s'agit de les développer dans les facultés. Lorsque des projets sont identifiés, il est nécessaire de renforcer les dispositifs pour favoriser l'innovation et permettre de déposer des brevets. L'innovation doit donc être favorisée à tous les stades. Il s'agit d'avoir un outil qui permette d'obtenir plus de brevet. On a choisi de ne pas être plus précis sur les types d'instruments à utiliser afin de ne pas trop se contraindre.

M. Raboud ajoute qu'il existe à Genève un écosystème d'innovation dont l'Université est partie prenante. Il existe un fossé entre le laboratoire et les premiers incubateurs. Un travail est mené afin de renforcer l'étape du pré-incubateur. Il relève que la COB4 c'est 12 millions sur 350 millions et qu'il ne s'agit pas de la stratégie de l'UNIGE mais seulement d'une infime partie de celle-ci afin d'obtenir un financement supplémentaire.

M. Grandjean ajoute que le Campus Biotech participe de l'écosystème d'innovation. Il relève la nécessité que la promotion féminine soit explicitée et, s'il était politicien, il serait très sensible à cet argument.

M. Cosson trouve dommage que dans un tel document le mot climat ne figure pas de manière plus explicite.

Le Recteur valide ces remarques. Il rappelle que le taux de nomination de professeures dépasse 50 % ces deux dernières années. Il sait que le combat continue mais il relève que le rapport d'évaluation montrera les résultats, la COB n'est que déclarative.

Le Président ne trouve pas très clair l'articulation des différents outils dans la LU, celle de la COB et le plan stratégique. Si la COB est destinée au politique afin d'obtenir des fonds supplémentaires, quelle est sa relation avec les autres outils de contrôle ? Sur un second mandat, ne serait-il pas pertinent de penser à un corpus d'outils pour accompagner le positionnement stratégique car il ne voit pas aujourd'hui de liens explicites entre le plan stratégique, la Convention d'objectifs et le rapport de gestion. Il manque un outil de contrôle qui permettrait de mesurer si la stratégie va dans le bon sens, si elle produit les effets escomptés et si les objectifs sont atteints.

Le Recteur explique que la COB s'ajoute au Plan stratégique de l'Université. Les deux documents sont demandés par le politique. Le Plan stratégique est défini jusqu'en 2025 et accompagne la COB ; il s'agit d'objectifs à plus long terme. C'est dans le Plan stratégique que figurent, notamment, les questions de relève académique et de relève féminine. La COB est un document sur 4 ans qui permet des ressources supplémentaires non-affectées. Pour une vision du développement de l'UNIGE, il est nécessaire d'adjoindre au Plan stratégique, les différentes COB qui couvrent la période de plan. En ce qui concerne le contrôle, il n'y a pas d'organe qui le vérifie. Le contrôle se fait à l'issue de chaque COB par le biais du rapport d'auto-évaluation et du rapport des experts

externes. La LU prévoit que le rectorat sollicite l'avis du COSt sur les conclusions à tirer des évaluations externes avant de les envoyer au Grand Conseil. L'intention du rectorat est d'accompagner la COB d'outils plus systématiquement évalués, une base annuelle étant envisagée. Le rapport d'activités pourrait s'accompagner d'un rapport de gestion sur la COB. On pourrait ainsi mieux suivre le développement de la stratégie à l'interne.

Le Président remercie de ces explications mais ne comprend pas bien comment, le rapport de gestion se concentrerait sur la COB alors qu'elle ne représente qu'une infime partie du budget de l'Université. Comme outil de gestion il entend une stratégie plus large et plus globale incluant la COB.

M. Raboud indique que, lors de la prochaine Assemblée, le rapport d'activités sera présenté. Il sera accompagné du rapport d'auto-évaluation de la COB3. L'an prochain, le rapport de gestion sera plus complet et la COB intégrée à l'activité.

Le Président le remercie et passe la parole à M. Hartley.

M. Hartley demande ce que recouvre l'objectif 3.3 « développer de nouveaux formats de transmission des savoirs ».

Le Recteur mentionne l'ensemble des événements publics organisés. Il relève que les expert-e-s universitaires devraient être plus présent-e-s sur les grands dossiers de l'actualité mondiale. Le Recteur estime qu'il s'agit d'un devoir pour l'institution. Il évoque également la science citoyenne et les MOOC's.

M. Cuttat relève que la COB3 mettait en avant le caractère polyvalent et généraliste de l'UNIGE. Cela n'est plus mentionné et il le déplore. L'objectif 5.4 mentionne les « sciences théoriques » et il souhaite savoir ce que cela recouvre.

Le Recteur mentionne que la polyvalence est, bien entendu, l'atout de l'UNIGE. Cet élément est mis en avant dans le Plan stratégique. Les sciences théoriques recouvrent les mathématiques et la physique.

M. Gisin remarque que la COB4 est destinée à obtenir des moyens financiers supplémentaires et, pour les obtenir, il s'agit de présenter de nouveaux projets originaux et d'en démontrer le besoin. On ne peut donc pas introduire toutes les missions qui sont celles qui sont couvertes par l'enveloppe budgétaire cantonale car elles sont intégrées dans le budget de base. Il s'agit donc de démontrer qu'il faut développer de nouveaux projets si on veut obtenir des subsides supplémentaires.

Le Recteur ajoute que ce montant supplémentaire génère également des effets de levier et un multiplicateur au niveau fédéral.

Mme Atlas se rappelle d'une récente baisse de l'enveloppe budgétaire allouée au subside tremplin, ce qui justifierait selon elle que le soutien aux carrières féminines soit reconduit comme objectif dans la COB4.

Le Recteur répond qu'il s'agit du 4^{ème} programme fédéral et qu'il est vrai que les ressources deviennent moins importantes que lors des premiers volets. Aujourd'hui, l'objectif est plus axé sur la diversité et l'aspect égalité homme femme est moins prégnant. Le Recteur mentionne que l'UNIGE a toujours voulu pérenniser des ressources pour les budgets liés à la parité. Il trouve que l'UNIGE a adopté un comportement responsable et signale que le bureau de l'Égalité travaille sur un budget DIP. Si les fonds fédéraux devaient baisser ou être supprimés, cela n'affectera pas les activités du bureau.

M. Cuttat souhaite, comme le recteur a donné son accord sur un certain nombre d'ajouts, que le vote en tienne compte.

Le Président met le préavis au vote en mentionnant que le Recteur s'est engagé à intégrer un certain nombre de remarques qui figureront au procès-verbal.

La COB4 est acceptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

Le Recteur remercie l'Assemblée du soutien apporté à la COB4.

8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA CGTF (Art. 28) : VOTE

Le Président demande à la secrétaire de la CGTF si elle souhaite s'exprimer.

Mme Bonelli donne lecture de l'exposé des motifs qui indique notamment la demande d'un poste de secrétaire supplémentaire afin de répondre au développement du projet « expérience estudiantine ».

Le Président souligne que le rectorat a donné son accord à la modification du règlement. Il ouvre le débat.

Mme Louis-Courvoisier remercie la CGTF du travail effectué.

M. Cuttat soutient la demande de la CGTF et la nécessité d'un poste administratif supplémentaire. Il informe que la question des moyens à disposition va se poser si les différents projets liés à l'expérience estudiantine sont implémentés. Il ne sera pas possible d'augmenter les services sans une réflexion sur les moyens à disposition.

M. Truscello appuie la demande de la CGTF et les propos de M. Cuttat. Il souhaite que le rectorat garantisse le poste sans toucher aux autres prestations.

Mme Louis-Courvoisier indique que cela sera le cas les deux premières années et qu'une garantie de déficit est accordée durant ce laps de temps. Ensuite, une évaluation sera faite afin de déterminer les besoins. Elle relève que la plate-forme permettra d'alléger certaines procédures et dégagera du temps pour d'autres activités.

Le président met au vote la modification du règlement de la CGTF.

La modification du règlement est acceptée à l'unanimité moins une voix.

9. COMMISSION « GOUVERNANCE » : INFORMATION

Mme Fontanet informe que des séances ont lieu régulièrement et que des sous-groupes ont été créés. Le premier afin d'établir une synthèse des problèmes sur la base des procès-verbaux de l'Assemblée, le deuxième s'est occupé d'un questionnaire qui devrait être envoyé aux membres de la communauté universitaire et le troisième prépare un hackaton sur la gouvernance. Elle informe que M. Maulini la remplacera au sein de la Commission ayant repris sa place au Bureau de l'Assemblée.

Mme Atlas indique également qu'elle sera remplacée au sein de la commission par M. Cuttat.

Le Président souligne que la représentativité des corps est maintenue. Il demande s'il y a des oppositions à ces rocadés, cela n'étant pas le cas, la composition de la commission est actée.

10. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES ÉLECTIONS : VOTE CONSULTATIF

Le Président informe qu'il s'agit d'un vote consultatif, le rectorat n'ayant pas besoin de l'aval de l'Assemblée sur le sujet. Il demande au Secrétaire général s'il souhaite ajouter des éléments à l'exposé des motifs très détaillés.

M. Raboud indique qu'il s'agit de se mettre en conformité avec la LIPAD et de limiter au strict minimum la divulgation des données personnelles des collaborateurs et collaboratrices.

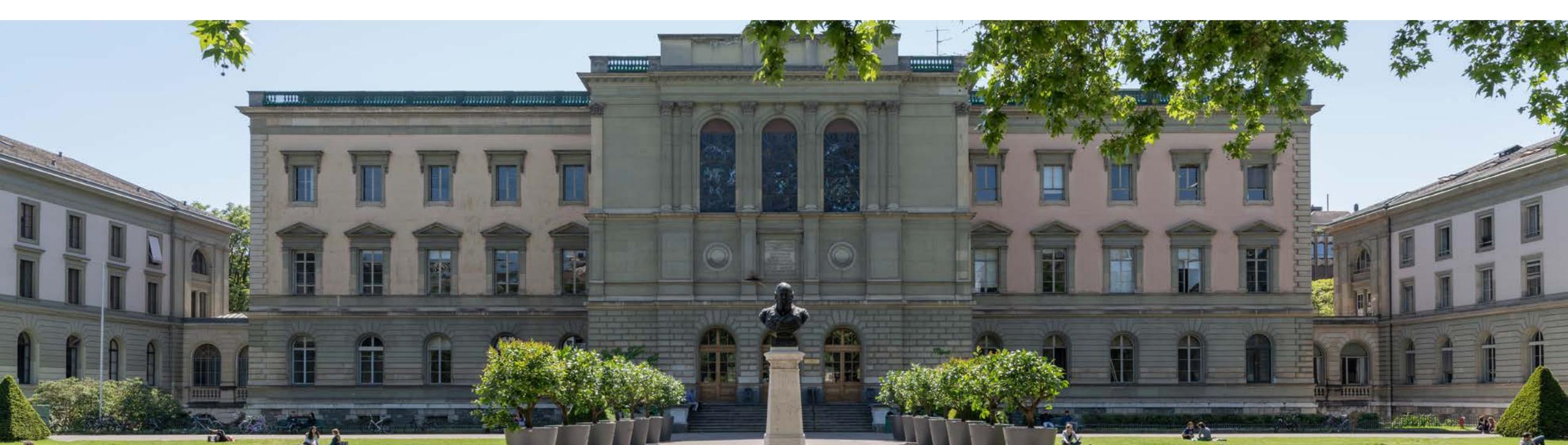
La modification est acceptée à l'unanimité moins une opposition et 5 abstentions.

11. DIVERS

Pas de divers.

Le président remercie de la participation nombreuse et de la qualité des débats. Il lève la séance.

La séance est levée à 22 heures 15.



Berne, le 26 février 2019, audition de la CER-N
Accord institutionnel avec l'UE

Prof. Yves Flückiger, Economiste
Recteur de l'Université de Genève



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Accord institutionnel et domaine FRI

- L'accord institutionnel ne concerne pas directement – ni au niveau du contenu, ni au niveau légal – le domaine FRI (recherche, formation, innovation)
- Toutefois, l'UE risque d'utiliser les négociations sur la participation suisse au prochain PCR Horizon Europe (2021-2027) comme moyen de pression politique (cf. 2014-2016)
- Horizon Europe: La Suisse figure aujourd'hui dans la catégorie «Autres pays tiers» et non «États précédemment associés»

Conséquences de l'association partielle de la Suisse à Horizon 2020 de 2014 à 2016

	FP7 (2007-2013) Etat nov. 2015	Horizon 2020 (2014-2020) Etat juil. 2015	Horizon 2020 (2014-2020) Etat mars 2018
Part des participations suisses	3.2% (4'323)	1.8% (318)	2.4% (1'942)
Part des contributions reçues	4.3% (2'496 mio. CHF)	2.2% (172 mio. CHF)	3.5% (1'141 mio. CHF)
Part des coordinations suisses	3.9% (981)	0.3% (15)	2.6% (422)

Source : SEFRI

Remarque : valeurs en % du total européen; entre parenthèses, nombre de projets et montants financiers obtenus

Importance des PCR pour la Suisse

- Les programmes-cadres européens de recherche et d'innovation (PCR) sont :
 - la deuxième source de financement public pour les **chercheurs** en Suisse (après le Fonds national suisse)
 - la plus importante source de financement public pour la recherche dans les grandes **entreprises** et les **PME** suisses
 - la possibilité pour pour nos **jeunes** d'avoir accès aux meilleurs chercheurs du monde
- La Suisse participe à hauteur de 7,1% des propositions de projets (contre 4,6% pour la participation européenne) et son taux de **succès** s'élève à 21,2% (contre une moyenne européenne qui s'élève à 12,7%).

Quantum Flagship (Horizon Europe)

- 1 milliard d'euros pour une durée de 10 ans
- 5 000 chercheurs du monde universitaire et de l'industrie impliqués
- 20 projets, dont 2 coordonnés par la Suisse
 - UNIGE impliquée dans 3 projets dont 1 qu'elle coordonne
 - ETHZ impliquée dans 6 projets
 - Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (CSEM, Neuchâtel) coordonne 1 projet



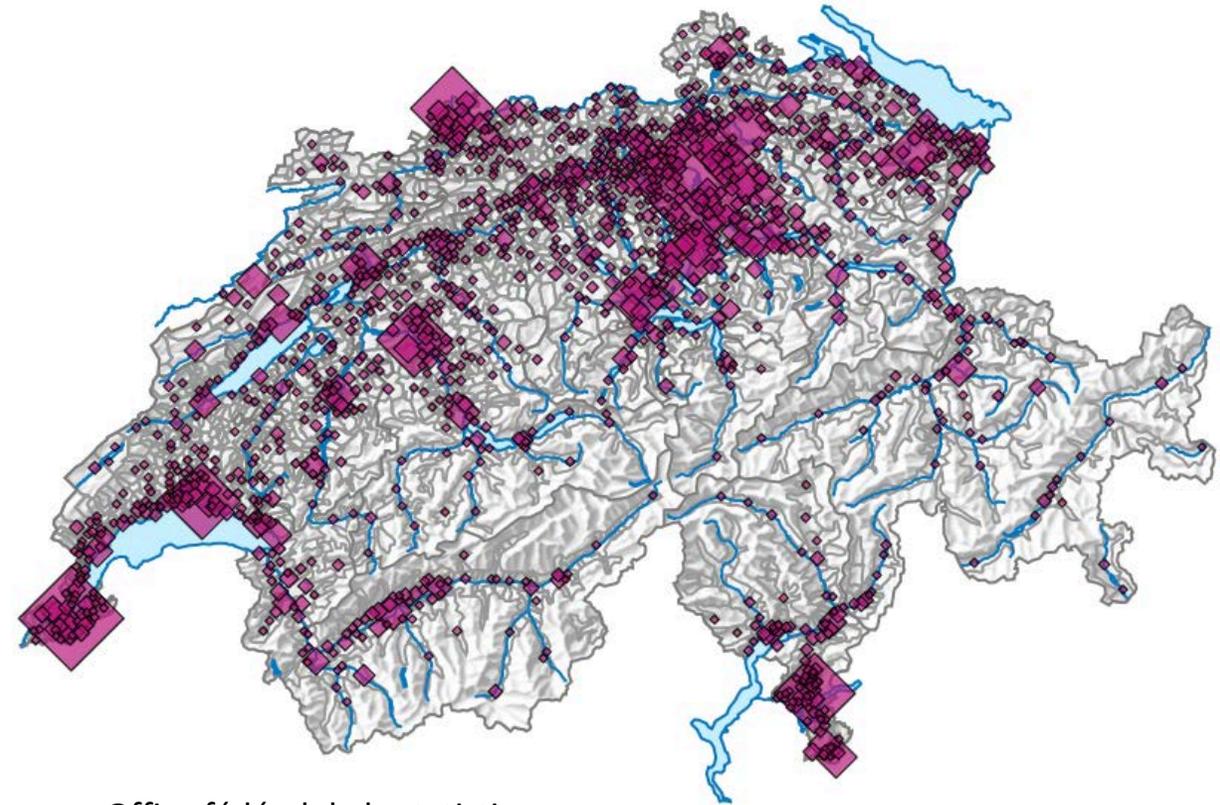
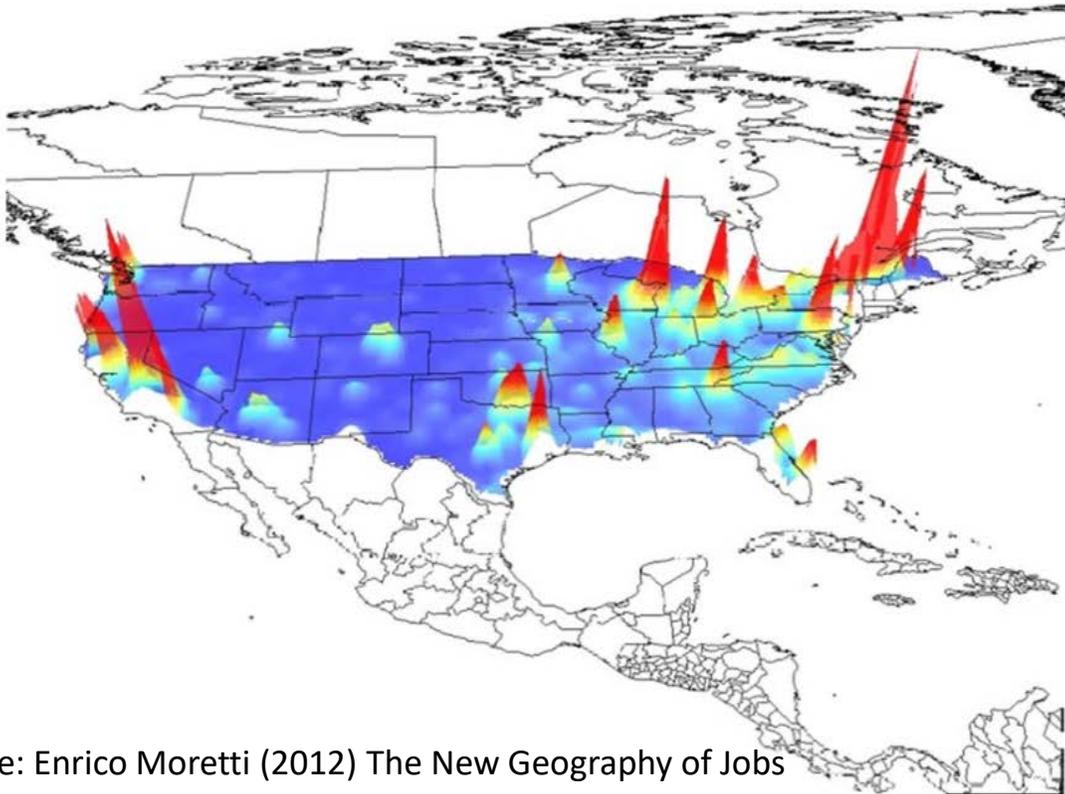
Accord institutionnel pour le domaine FRI

- ➔ L'accord institutionnel offre à la Suisse et notamment à ses hautes écoles, une **nouvelle stabilité** et une **sécurité juridique** (protection contre des représailles dans les domaines hors accord tels que recherche, équivalence boursière)
- ➔ C'est un facteur clé de la compétitivité de l'économie suisse
- ➔ Le comité de swissuniversities recommande au CF de signer et de conclure le présent projet d'accord institutionnel, et de reprendre les questions spécifiques avec l'UE

Impact économique des universités sur leurs communautés : les pôles d'innovation

Economic Output Per Square Kilometer

Création de nouvelles entreprises en 2016

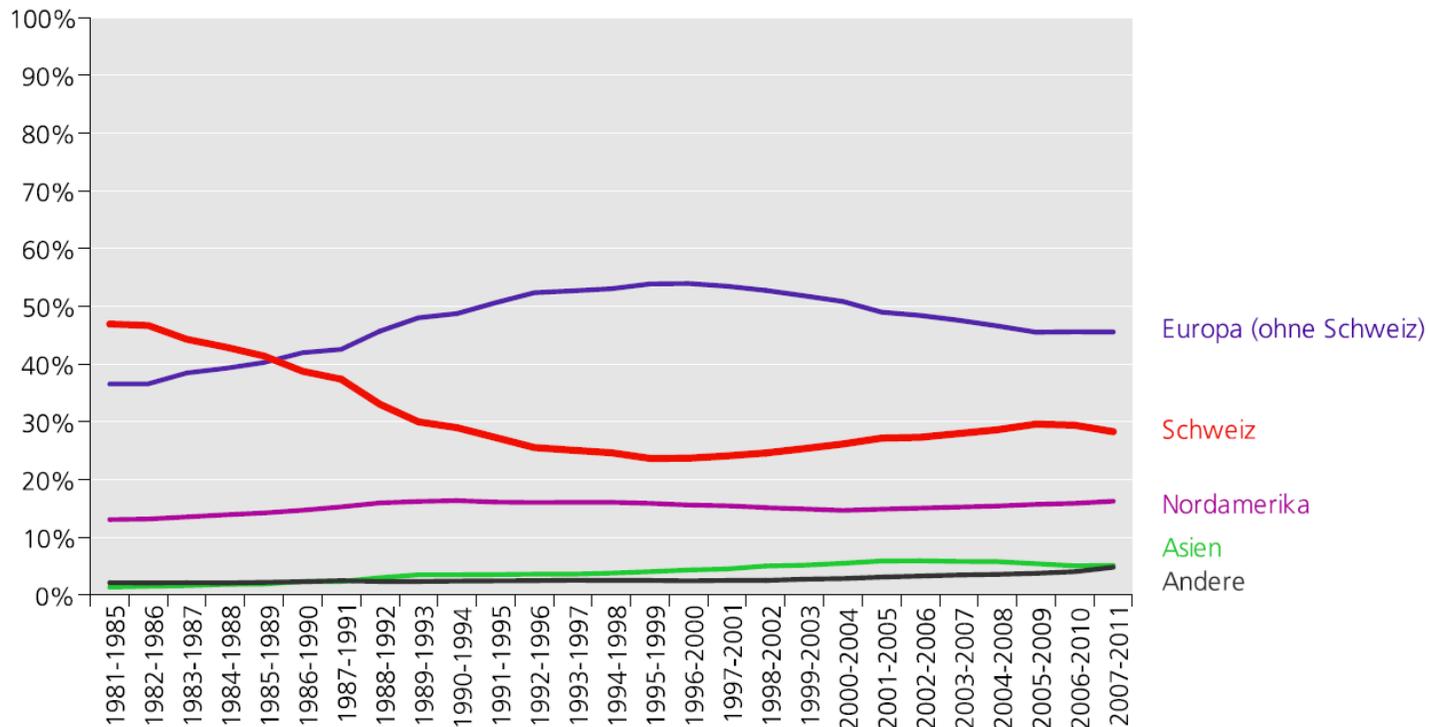


Source: Enrico Moretti (2012) The New Geography of Jobs

Source: Office fédéral de la statistique

Étroite collaboration avec nos voisins

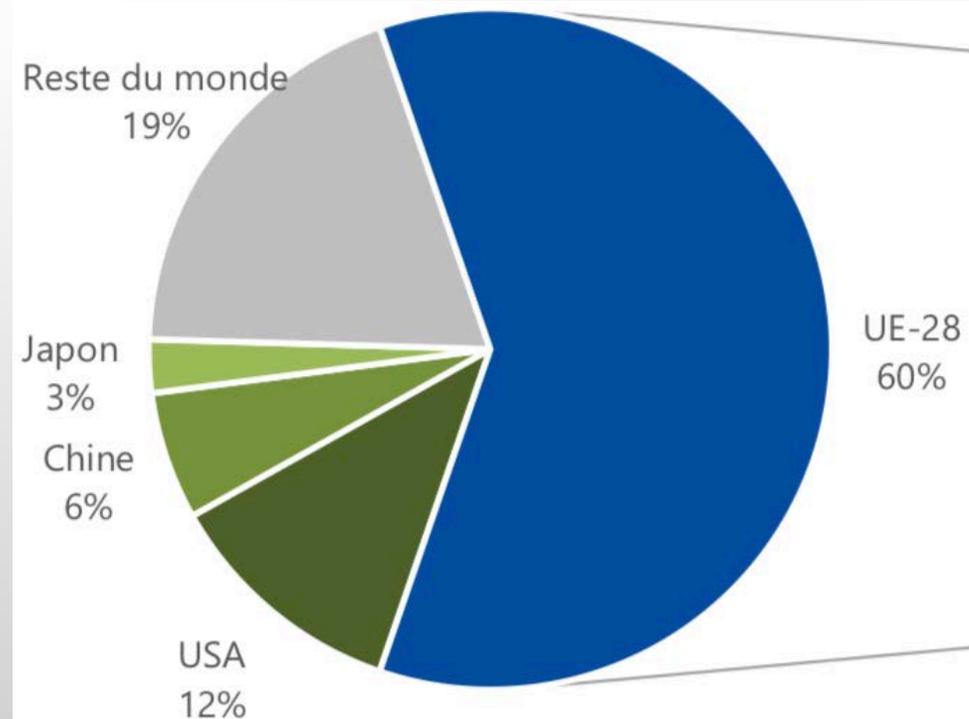
- 36% des professeurs de l'UNIGE proviennent d'un pays européen, contre 3% d'ailleurs (Amérique, Asie et Afrique)
- Partenariats de groupes de recherche suisses:



Relations économiques CH - UE



Les principaux partenaires commerciaux de la Suisse en termes de volume des échanges:



- **1 milliard CHF / jour**
volume des échanges commerciaux entre la CH et l'UE par jour ouvrable
- **Top 3**
La Suisse compte parmi les 3 principaux partenaires commerciaux de l'UE, aux côtés des États-Unis et de la Chine
- **1 500 000 emplois**
dépendent des exportations suisses vers l'UE

Valeur économique des accords d'accès au marché

- A long terme, le bénéfice annuel moyen des cinq accords directement concernés par l'accord institutionnel (*équivalent à un coût en cas de non-signature*), s'élève à 24 milliards de francs ce qui équivaut à 3,6% du Produit intérieur brut
1. La « *valeur économique* » de l'accord sur la libre circulation (gain de productivité, stimulation de la demande globale) équivaut à 14 mia.
 2. La suppression des obstacles techniques représente un gain de 2 mia.
 3. L'accord sur le transport aérien équivaut à un gain de 7 mia.
 4. Pour l'agriculture et les transports terrestres, le gain est de 1 mia.

Nouvelles relations entre la CH et l'UE

Les mécanismes institutionnels négociés sont emblématiques de nouvelles relations entre la Suisse et l'UE :

- Droit de participer à l'élaboration du droit de l'UE (*decision shaping*)
- Pas de reprise automatique du droit de l'UE
- Délai de reprise: 2 à 3 ans (droit de référendum respecté)
- Possibilité de ne pas reprendre un développement du droit de l'UE
- Le cas échéant: possibilité de prendre des mesures de compensation proportionnelles (dans le domaine de l'accord)
- Exceptions garanties au développement dynamique du droit (transports terrestres, agriculture, sécurité sociale, mesures d'accompagnement)

Mesures d'accompagnement

- UE accepte certaines mesures essentielles à la Suisse, qui vont au-delà du droit de l'UE, en matière de détachement des travailleurs. Elle garantit :
 - délai d'annonce de 4 jours ouvrables (au lieu de 8 jours civils aujourd'hui)
 - dépôt d'une garantie financière
 - obligation de documentation
- ➔ Ces garanties sont immunisées CONTRE le développement du droit de l'UE et la jurisprudence de l'UE.
- La teneur des autres mesures d'accompagnement n'est pas remise en question voire même étendue par rapport à la situation actuelle.

Conclusions

- En cas de conflit entre la Suisse et l'UE : l'accord institutionnel prévoit un **mécanisme de règlement des différends**
- L'atmosphère imposée par le Brexit est néfaste pour les relations CH – UE (durcissement: ONGs, Sidérurgie, Horizon Europe...)

➡ Contre l'érosion des accords bilatéraux actuels

➡ Pour l'instauration d'une nouvelle relation CH – UE

Pour la signature de l'actuel projet d'accord institutionnel

Merci de votre attention

Contact

Prof. Yves Flückiger

Recteur Université de Genève

recteur@unige.ch

www.unige.ch

